



## COMITE SYNDICAL – Séance du JEUDI 19 MARS 2015

Date de convocation : 12 mars 2015 - Date d'affichage : 12 mars 2015

Nombre de délégués : En exercice : 22 - Présents : 16 - Votants : 20

L'an deux mille quinze, le dix neuf mars à 20h30, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont assemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

### ETAIENT PRESENTS

CHATEAUFORT	:	Danielle MARIOT	Julie MAHLMANN
CHEVREUSE	:	Claude GENOT	Anne HERY LE PALLEC
CHOISEL	:	Alexandra PICHON	
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Jean-Pierre DE WINTER	Sandrine MICHOT
MAGNY LES HAMEAUX	:	Bertrand HOUILLON	
MILON LA CHAPELLE	:	Jacques PELLETIER	Pascal HAMON
ST FORGET	:	Isabelle GAUTHERON	
ST LAMBERT DES BOIS	:	Danielle TACYNIAK	
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Claude LE MOGNE	Isabelle THEISSIER
SENLISSE	:	Claude BENMUSSA	Christophe GASPARINI

### ABSENTS REPRESENTES

CERNAY LA VILLE	:	Georges PASSET donne pouvoir à Jacques PELLETIER Claire CHERET donne pouvoir à Claude BENMUSSA
MAGNY LES HAMEAUX	:	Christine MERCIER donne pouvoir à Bertrand HOUILLON
ST LAMBERT DES BOIS	:	Jean-Marie CHARTIER donne pouvoir à Danielle TACYNIAK

### ABSENTS EXCUSES

CHOISEL	:	Christian MULLER
ST FORGET	:	Maxime VERCRUYSSSE

Secrétaire de séance : Pascal HAMON

---

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le Président ouvre la séance à 20h30.

L'Ordre du Jour est le suivant :

1. **Nomination d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal du 05/03/2015**
3. **BUDGET**
  - a. Compte de Gestion 2014 du SIVOM
  - b. Compte de Gestion 2014 de la Régie des Distributeurs
  - c. Compte Administratif 2014 du SIVOM
  - d. Compte Administratif 2014 de la Régie des Distributeurs
  - e. Affectation des Résultats 2014 du SIVOM
  - f. Affectation des Résultats 2014 de la Régie des Distributeurs
  - g. Budget 2015 du SIVOM
  - h. Budget 2015 de la Régie des Distributeurs
  - i. Participations des Communes 2015
4. **Questions diverses**

### 1. Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Pascal HAMON est nommé secrétaire de séance.

### 2. Approbation du procès-verbal du 05/03/2015

Ce procès-verbal n'étant pas établi, il sera voté à la prochaine réunion.

### 3. Budget

#### 3.a. Compte de gestion 2014 du SIVOM

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 3.b. Compte de gestion 2014 de la Régie des distributeurs

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 3.c. Compte Administratif 2014 du SIVOM

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Jacques PELLETIER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2014, les finances du SIVOM en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget de 2014, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation Investissement 2014	Résultats de l'exercice		RAR Investissement 2014	Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents		Déficits	Excédents		Déficits	Excédents
A Fonctionnement		557 606.77 €	- 386 922 €		532 181.57 €			702 866.34 €
B Investissement	826 348 €			355 508.36 €		544 000 €	1 181 856.36 €	

Le Président quitte la salle et Monsieur Bertrand HOUILLON, 1<sup>er</sup> Vice-président, demande au Conseil Syndical de voter.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

### 3.d. Compte Administratif 2014 de la Régie des distributeurs

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Jacques PELLETIER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2014, les finances du SIVOM en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget de 2014, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Résultats de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
A Fonctionnement		8 333.55 €	1 147.91 €			7 185.64 €
B Investissement		3 904.62 €		948.60 €		4 853.22 €
TOTAUX		12 238.17 €	1 147.91 €	948.60 €		12 038.86 €

Le Président quitte la salle et Monsieur Bertrand HOUILLON, 1<sup>er</sup> Vice-président, demande au Conseil Syndical de voter.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

### 3.e. Affectation des résultats du CA du SIVOM

Le résultat de clôture 2014 de la section de fonctionnement est de **702 866.34 €**.

Par ailleurs, la section d'investissement présente un **résultat de clôture 2014 déficitaire de 1 181 856.36 €** repris au budget de l'exercice suivant au compte 001 sous la mention « solde d'exécution reporté », auquel il faut ôter **544 000 €** compte tenu de l'impact " des restes à réaliser " excédentaire, soit un résultat net d'exécution déficitaire de **637 856.36 €**.

Dès lors, le besoin de financement constaté doit être couvert par l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement à hauteur de **637 856.36 €** au compte 1068 " réserves ".

Le reliquat, soit : **702 866.34 € – 637 856.36 € = 65 009.98 €** sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement du budget de l'exercice suivant sous la mention " article 002 " résultats antérieurs reportés.

**Délibération votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### 3.f. Affectation des résultats du CA de la Régie des distributeurs

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture excédentaire de **7 185.64 €**.  
La section d'investissement présente un résultat de clôture excédentaire de **4 853.22 €**.

L'excédent de fonctionnement, soit **7 185.64 €**, sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement du budget de l'exercice suivant sous la mention « article 002 » excédents antérieurs reportés.

L'excédent d'investissement de **4 853.22 €** sera repris dans les recettes de la section d'investissement du budget de l'exercice suivant sous la mention « Art. 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

**Délibération votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### 3.g. Budget 2015 du SIVOM

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, a voté le budget primitif 2015 du SIVOM de la Région de Chevreuse :

#### a) pour la section de fonctionnement

##### DEPENSES

✓ Chap. 11 « charges à caractère général »	855 000.00 €
✓ Chap. 12 « charges du personnel »	993 000.00 €
✓ Chap. 022 « dépenses imprévues »	70 000.00 €
✓ Chap. 023 « virement section investissement »	478 000.00 €
✓ Chap. 042 « opérations d'ordre »	64 000.00 €
✓ Chap. 65 « autres charges de gestion »	170 000.00 €
✓ Chap. 66 « charges financières »	243 000.00 €
✓ Chap. 67 « charges exceptionnelles »	1 000.00 €
✓ <b>TOTAL</b>	<b>2 874 000.00 €</b>

##### RECETTES

✓ Chap. 002 « résultat de fonctionnement »	65 009.98 €
✓ Chap. 013 « atténuation des charges »	2 000.00 €
✓ Chap. 70 « produits des services »	1 026 000.00 €
✓ Chap. 73 « impôts et taxes »	1 608 500.00 €
✓ Chap. 74 « dotations, subventions »	117 500.00 €
✓ Chap. 75 « autres produits »	54 000.00 €
✓ Chap. 77 « produits exceptionnels »	990.02 €
✓ <b>TOTAL</b>	<b>2 874 000.00 €</b>

#### b) pour la section d'investissement

##### DEPENSES

✓ Chap. 001 « solde d'exécution reporté »	1 170 336.00 €
✓ Chap. 041 « opérations patrimoniales »	1 000.00 €
✓ Chap. 16 « emprunts »	410 000.00 €
✓ Chap. 21 « immobilisations corporelles »	19 000.00 €
✓ Chap. 23 « immobilisations en cours »	312 000.00 €
✓ <b>TOTAL</b>	<b>1 912 336.00 €</b>

**RECETTES**

✓ Chap. 021 « virement section de fonctionnement »	478 000.00 €
✓ Chap. 040 « opération d'ordre »	64 000.00 €
✓ Chap. 041 « opérations patrimoniales »	1 000.00 €
✓ Chap. 10 « dotation/FCTVA »	716 336.00 €
✓ Chap. 16 « emprunts »	653 000.00 €
✓ TOTAL	<b>1 912 336.00 €</b>

**3.h. Budget 2015 de la Régie des distributeurs**

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a voté le budget primitif 2015 du SIVOM de la Région de Chevreuse :

**c) pour la section de fonctionnement****DEPENSES**

✓ Chap. 11 « charges à caractère général »	9 900.00 €
✓ Chap. 23 « virement à la section d'investissement »	6 000.00 €
✓ Chap. 042 « opération d'ordre »	2 000.00 €
✓ Chap. 65 « autres charges de gestion courante »	100.00 €
✓ TOTAL	<b>18 000.00 €</b>

**RECETTES**

✓ Chap. 002 « résultat reporté »	7 185.64 €
✓ Chap. 70 « produits des services »	10 814.36 €
✓ TOTAL	<b>18 000.00 €</b>

**d) pour la section d'investissement****DEPENSES**

✓ Chap. 21 « immobilisations corporelles »	12 853.22 €
✓ TOTAL	<b>12 853.22 €</b>

**RECETTES**

✓ Chap. 001 « résultat reporté »	4 853.22 €
✓ Chap. 21 « virement section de fonctionnement »	6 000.00 €
✓ Chap. 40 « opérations d'ordre »	2 000.00 €
✓ TOTAL	<b>12 853.22 €</b>

**3.i. Participations des communes 2015**

COMMUNES	Total	Fonctionnement	Emprunts (capital/intérêts)
CERNAY LA VILLE	90 983.81 €	48 416.85 €	42 566.96 €
CHATEAUFORT	52 979.58 €	29 704.07 €	23 275.51 €
CHEVREUSE	411 868.71 €	268 284.71 €	143 584.00 €
CHOISEL	38 562.94 €	24 014.36 €	14 548.58 €
DAMPIERRE	58 040.15 €	32 279.99 €	25 760.16 €
MAGNY LES HAMEAUX	319 430.93 €	173 904.64 €	145 526.29 €
MILON LA CHAPELLE	44 144.25 €	38 695.14 €	5 449.11 €
ST FORGET	27 689.66 €	15 597.04 €	12 092.62 €
ST LAMBERT	45 625.38 €	35 310.50 €	10 314.88 €
ST REMY LES CHEVREUSE	394 680.89 €	223 718.95 €	170 961.94 €
SENLISSE	28 993.70 €	16 073.75 €	12 919.95 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 513 000.00 €</b>	<b>906 000.00 €</b>	<b>607 000.00 €</b>

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reconduire la mise en recouvrement de ces participations par imposition syndicale pour l'année 2015.

#### 4. Questions diverses

Madame TACYNIAK se pose des questions sur la navette, plus précisément sur le coût de la navette entre 2010 et 2011.

Le Président répond qu'en 2010, la navette était gérée par le SIVOM, avec une convention avec le transporteur, la SAVAC. Le SIVOM percevait les recettes de cette navette et devait payer la totalité du coût.

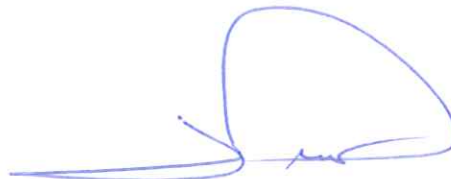
En 2011, le STIF a décidé de reprendre l'organisation de cette ligne. Une convention tripartite a été signée entre le STIF, le SIVOM et la SAVAC. Cette convention fixe la participation financière du SIVOM indexée chaque année (71 343 € TTC pour 2008).

Du fait de cette nouvelle convention, en 2012, le Département a cessé de subventionner cette ligne.

En 2014, pour les 4 communes, le coût était de 76 653 € TTC, soit 19 163 € par commune.

En 2016, nous arriverons à l'échéance de la convention avec le STIF. Dans ces conditions, une convention pourrait être envisagée avec la Communauté de Communes.

Fin de la séance à 21h30.



*Jacques PELLETIER*  
*Président*